

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 février 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 février 2016

2016 DEVE 13 Concours des « graines à tous les étages » - Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiens.

M^{me} Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 février 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose de fournir des sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens demandeurs, afin de favoriser le développement de la nature en ville ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature par la distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens qui en feront la demande afin de participer au concours de fenêtres et balcons fleuris « des graines à tous les étages ».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 011, rubrique 823, nature 6068 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO